PETIT SEMINAIRE DE STE-THERESE

(Situé à 20 milles au nord de Montréal, sur la ligne du chemin de fer de Montréal, Ottawa, etc.)

Fondée en 1825, par M. C. J. Ducharme, Curé de Ste-Thérese, cette institution fut érigée canoniquement en Petit Séminaire, en 1841, par Sa Grandeur Mgr I. Bourget, Évêque de Montréal. Elle est dirigée par des Prêtres du Clergé séculier.

Les Directeurs s'efforcent d'atteindre les deux fins principeles de l'éducation chrétienne: cultiver l'esprit par les bonnes études et former le cœur à la vertu par la Religion.

La discipline est forte, mais paternelle. La surveillance dont on entoure les élèves a moins pour but de punir que de prévenir les fautes.

L'enseignement a pour objet la Religion, les Lettres et les Sciences.

L'enseignement des Lettres comprend la Grammaire et la Littérature de la langue française, de la langue anglaise et des langues anciennes.

L'enseignement des Sciences embrasse la Géographie, l'Histoire, l'Arithmétique et la Tenue des Livres, l'Algèbre, la Géométrie et la Trigonométrie, la Physique et la Chimie, l'Histoire Naturelle, l'Astronomie, la Philosophie Intellectuelle et Morale.

Des leçons de musique vocale et de plain-chant sont données régulièrement à tous les élèves. La musique instrumentale (piano, orgue, violon) est enseignée au gré et aux frais des parents.

L'année scolaire est de 10 mois; elle commence dans les premiers jours de Septembre et finit au commencement de Juillet. Chaque semestre se termine par un examen serieux.

Pendant l'année, les élèves ne sortent du collège que pour des raisons majeures. On peut les voir au parloir les jours de congé et aux heures de récréation : il faut des raisons graves pour les déranger pendant le temps des études et des classes.

Les parents reçoivent à la fin de chaque semestre un bulletin de la conduite, du travail et des succès de leurs enfants.